

AMAP GELOS



Les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) se donnent pour objet de maintenir et de développer une agriculture vivrière en périphérie des villes afin de permettre à leurs adhérents et à leurs familles d'échapper à la malbouffe.

Pour se faire elles se dotent de 2 outils et posent une exigence.

- Les outils:

1° Le contrat. Chaque adhérent de l'AMAP passe contrat avec chacun des producteurs de l'AMAP dont il souhaite se procurer les produits pour une saison (été, hiver). A période fixe, toutes les semaines, une fois par mois ou par trimestre.... en fonction du rythme de la production l'adhérent s'engage à prendre livraison, en ce qui nous concerne au Foyer Gaston Marsan sur la Base de Plein-Air, des paniers de produits qu'il a choisis.

2° L'adhérent pré paye les produits qu'il a choisis. Il fait un ou plusieurs chèques qui sont débités à des dates déterminées avec les adhérents.

- Une exigence:

Les producteurs des AMAP doivent fournir des produits sains, de saison, issus de leur ferme au minimum élevés sans pesticides ni engrais de synthèse et bien entendu sans OGM. La culture « bio » est un objectif, pas une obligation de départ.

AMAP Gelos vous permet de passer contrat

Pour des produits « bio »: produits laitiers, fromages de chèvre, certains fruits, haricots maïs secs.

Ou relevant d'une agriculture raisonnée: légumes, pommes de terre, volailles, œufs, miel, gelée royale, certains fruits, vin, bière, charcuterie, viande de porc, veau et bœuf, fromages de vache, fromage de brebis, truites, poissons de mer, pain.

Les livraisons se font au Foyer Gaston Marsan le mercredi de 18h30 à 19h30.

Renseignements sur <http://amapgelos.unblog.fr/> ou au 06 85 76 17 63



AMAP GELOS



Les AMAP (Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne) se donnent pour objet de maintenir et de développer une agriculture vivrière en périphérie des villes afin de permettre à leurs adhérents et à leurs familles d'échapper à la malbouffe.

Pour se faire elles se dotent de 2 outils et posent une exigence.

- Les outils:

1° Le contrat. Chaque adhérent de l'AMAP passe contrat avec chacun des producteurs de l'AMAP dont il souhaite se procurer les produits pour une saison (été, hiver). A période fixe, toutes les semaines, une fois par mois ou par trimestre.... en fonction du rythme de la production l'adhérent s'engage à prendre livraison, en ce qui nous concerne au Foyer Gaston Marsan sur la Base de Plein-Air, des paniers de produits qu'il a choisis.

2° L'adhérent pré paye les produits qu'il a choisis. Il fait un ou plusieurs chèques qui sont débités à des dates déterminées avec les adhérents.

- Une exigence:

Les producteurs des AMAP doivent fournir des produits sains, de saison, issus de leur ferme au minimum élevés sans pesticides ni engrais de synthèse et bien entendu sans OGM. La culture « bio » est un objectif, pas une obligation de départ.

AMAP Gelos vous permet de passer contrat

Pour des produits « bio »: produits laitiers, fromages de chèvre, certains fruits, haricots maïs secs.

Ou relevant d'une agriculture raisonnée: légumes, pommes de terre, volailles, œufs, miel, gelée royale, certains fruits, vin, bière, charcuterie, viande de porc, veau et bœuf, fromages de vache, fromage de brebis, truites, poissons de mer, pain.

Les livraisons se font au Foyer Gaston Marsan le mercredi de 18h30 à 19h30.

Renseignements sur <http://amapgelos.unblog.fr/> ou au 06 85 76 17 63

